

28 avril 1920.

L'honorable MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR LE MINISTRE.—J'ai l'honneur de vous soumettre le manuscrit du bulletin n° 95 de la série régulière des fermes expérimentales, intitulé "Le cheval Canadien" et préparé par M. G. A. Langelier Dr Sc. A., régisseur de la station expérimentale de Cap Rouge, Qué.

Je suis d'avis que l'élevage du cheval Canadien doit être encouragé pour les raisons suivantes:—

1. A cause de son adaptation merveilleuse, de sa résistance et du peu de soins qu'il exige.

2. Parce que c'est le cheval qui se rapproche le plus du type idéal à toutes fins, tant demandé aujourd'hui sur nos fermes et dans nos villes.

3. Parce que c'est strictement une race canadienne.

Je recommande la publication de ce bulletin, qui apporte de nouveaux renseignements sur cette précieuse espèce chevaline ainsi qu'un compte rendu préliminaire des recherches actuellement en cours sur l'élevage de cette race, sous la direction de notre régisseur de Cap Rouge.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le ministre,

E. S. ARCHIBALD,
Directeur des fermes expérimentales fédérales.